

(A)

(N° 48.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1923

Rapport de la Commission des Sciences et des Arts,
chargée d'examiner le Projet de Loi modifiant
la loi organique de l'enseignement primaire.

*(Voir les nos 407 (session de 1922-1923), 52 (session de 1923-1924) et les
Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 19 dé-
cembre 1923 et le n° 47 du Sénat.)*

Présents : MM. DERBAIX, président; CARNOY, DEJACE, DE NAUW, DE
PIERPONT SURMONT DE VOLSBERGHE, NOLF (Joseph), WEYLER et
RONVAUX, rapporteur;

M. le Ministre des Sciences et des Arts assiste à la séance.

MADAME, MESSIEURS,

Votre Commission des Sciences et des Arts a examiné le Projet de Loi modifiant le Projet de Loi organique de l'enseignement primaire, tendant à accorder une indemnité familiale égale à celle dont jouissent les fonctionnaires de l'Etat, projet adopté à l'unanimité par la Chambre des Représentants.

Votre Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose l'adoption du dit Projet de Loi, tel qu'il nous est envoyé par la Chambre et réclame de la Haute Assemblée, qu'il soit soumis au vote en cette même séance de ce jour.

Le Rapporteur,
E. RONVAUX.

Le Président,
E. DERBAIX.